



## Signature officielle de la Convention de délégation Investissement Territorial Intégré (ITI) – 9 décembre 2016

### L'Investissement Territorial Intégré : un outil au service du développement territorial intégré

En raison du **caractère majoritairement urbain** du Nord – Pas de Calais, de l'ampleur de la **pauvreté** qui continue à y régner et de la concentration de cette pauvreté principalement dans les grandes aires urbaines, la stratégie de développement urbain durable développée à travers le PO FEDER/FSE Nord – Pas de Calais 2014-2020 est concentrée sur le soutien aux **aires urbaines identifiées comme prioritaires au regard de la politique de la ville**.

Cette stratégie est mise en œuvre à travers le nouvel outil proposé par l'Union européenne : l'Investissement Territorial Intégré (ITI). Les règlements européens 2014-2020 définissent l'ITI comme un mécanisme de mise en œuvre territorial qui permet de soutenir une stratégie territoriale à caractère intégré, en couplant les budgets d'au-moins deux axes prioritaires différents du FEDER.

- ✓ **L'intercommunalité chargée de l'animation et la sélection** des projets (Organisme Intermédiaire) ;
- ✓ Dialogue renforcé entre les intercommunalités et la **Région, en charge de l'instruction** (Autorité de Gestion) ;
- ✓ **Outil stratégique et financier**, permettant de mobiliser des fonds européens jouant un véritable « effet levier » pour le territoire.

### Le périmètre de l'ITI

Les ITI qui seront mis en œuvre en Nord – Pas de Calais s'inscriront au plus près des modalités définies par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, en particulier en matière de construction du **contrat unique de ville 2015-2020 (création d'un volet européen et intégration de l'ITI à la gouvernance du contrat de ville)**.

L'enveloppe globale réservée pour les ITI au sein du PO FEDER 2014-2020 est de 81 millions d'€, répartie comme suit:

- Axe 1 - Investir pour une région de la connaissance, entreprenante, dynamique et ouverte sur l'Europe dans le cadre des orientations stratégiques de la SRI-SI (Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente)  
*A travers l'investissement prioritaire 3a (création et transmission d'entreprises)*
- Axe 2 - Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêts publics : 6 M€  
*A travers l'investissement prioritaire 2c (usages et services numériques)*
- Axe 3 - Conduire la transition énergétique en région Nord - Pas de Calais : 36 M€  
*A travers les investissements prioritaires 4c (efficacité énergétique) et 4e (stratégie à faible émission carbone favorisant les mobilités)*
- Axe 4 - Accroître la capacité du Nord - Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité : 27 M€  
*A travers les investissements prioritaires 6c (patrimoine naturel et culturel) et 6e (renouvellement urbain, friche)*

#### L'investissement Territorial Intégré en résumé :

- constitue le volet européen du « contrat de ville 2015-2020 » ;
- étaient éligibles aux EPCI disposant d'au moins 10 000 habitants en quartier en « politique de la Ville »
- 13 ECPI ont candidaté et ont été retenus au terme d'une procédure de sélection, dont la CA de Valenciennes Métropole (CAVM) ;
- 81 millions d'€ réservés sur la période 2014-2020 dont **4 millions pour la CAVM** ;
- une démarche intégrée couplant un axe développement durable et aménagement durable.

Chaque ITI doit développer une **stratégie à caractère intégré** comprenant :

- un volet « **développement durable** » (axes 1 et/ou 2),
- et un volet « **aménagement durable** » (axes 3 et/ou 4)

### ITI CAVM : une stratégie intégrée

#### Une stratégie intégrée :

L'ITI de la CAVM mobilise 5 investissements prioritaires, pour 4 millions d'€ de crédits FEDER réservés.

#### Un périmètre d'intervention large :

L'ITI peut agir en faveur des habitants des 14 quartiers réglementaires de la politique de la Ville et des 20 quartiers de veille. L'approche est différenciée entre le volet développement durable qui concerne l'ensemble du périmètre inscrit au contrat de ville 2015-2020 et le volet aménagement durable qui vise des opérations structurantes localisées sur certaines cités minières (cités du Mont de la Veine à Anzin et cités Hardy et Ballanger à Fresnes sur Escaut).

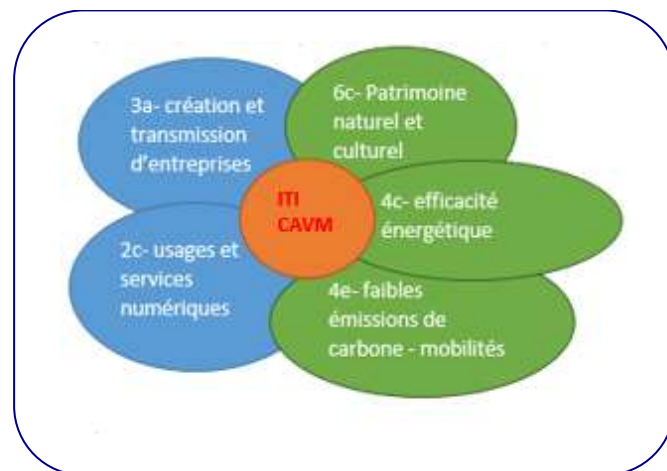
#### La stratégie de l'ITI

##### A/ Le volet **développement durable** :

- sur la **création et transmission d'entreprises** : les enjeux sont de soutenir l'esprit d'entreprendre, de favoriser l'initiative économique à destination du public jeune en cursus scolaire et universitaire, d'augmenter le nombre de créations et de transmissions de petites entreprises et de contribuer à leur développement ;
- **développer l'usage du numérique** dans la perspective de lutter contre la pauvreté et l'exclusion : offrir un accès numérique pour les habitants des quartiers prioritaires favorisera l'autonomie des individus, un meilleur accès aux services et leur permettra également un accès plus facile à l'emploi. Les champs d'intervention s'ouvriront également sur la culture, le social et les synergies entre équipements.

##### B/ Le volet **aménagement durable** :

- consacré à la **restructuration des cités minières et ouvrières**, enjeu prioritaire de la politique de renouvellement urbain : modifier durablement le cadre de vie et d'habitat sur deux secteurs prioritaires ;
- améliorer **l'efficacité énergétique du logement social** et ainsi limiter les dépenses des collectivités et des habitants pour les travaux de réhabilitation énergétique des logements miniers ;
- **stratégie de développement à faible émission de carbone** soutiendra la création d'une liaison douce.



### Aménagement durable

#### Priorité d'investissement 3.a : « Création et Transmission d'Entreprise » - 500 000 € réservés

La stratégie vise à accompagner le changement culturel en faveur de **l'initiative économique**, augmenter le nombre de créations et de transmissions de petites entreprises (moins de 50 salariés) et contribuer à leur développement.

Périmètre : Garage Numérique

#### Priorité d'investissement 2.c : « Usages et services numériques » - 300 000 € réservés

La stratégie est double :

- Concentrer le programme opérationnel sur les **usages et services numériques** (administration locale, éducation et culture, santé et inclusion sociale),
- **Privilégier l'action collective** au détriment du foisonnement pour structurer, coordonner et simplifier l'offre de services numériques d'intérêt public pour tous afin de garantir l'équité territoriale et faciliter la transformation dans nos pratiques.

Périmètre : numérique au service de la culture, l'économie et l'emploi. l'e administration. l'e inclusion

### Priorité d'investissement 4.c : « efficacité énergétique » - 635 000 € réservés

Pour réussir le facteur 4 (réduction par 4 des émissions de gaz à effets de serre d'ici 2050), la stratégie prend appui sur :

- le renforcement de l'**exemplarité du parc tertiaire public**, par des opérations de réhabilitation ou de construction ambitieuse, privilégiant des systèmes énergétiques innovants, performant, bien dimensionnés et correctement exploités ;
- la poursuite de la **rénovation du parc de logements sociaux anciens**, avec un objectif global moyen de performance énergétique après réhabilitation au moins égal à celle correspondant au label « BBC rénovation ».

*Périmètre : réhabilitation de logements sociaux de cités minières (cité Hardy, cité Ballanger et cité du Mont de la Veine).*

### Priorité d'investissement 6.c : « Patrimoine naturel et culturel » - 2 391 000 € réservés

La stratégie poursuivie vise à **protéger et/ou développer des éléments du patrimoine remarquable** en capacité à contribuer à des stratégies territoriales combinant simultanément préservation des ressources naturelles (foncier, biodiversité, eau, air, climat), restauration de la mémoire collective, soutien à l'innovation, développement local endogène et qualitatif, ainsi qu'amélioration du cadre de vie, de l'attractivité et de la visibilité de la Région.

*Périmètre : Cité Ballanger (requalification des espaces publics) ; Cité du Mont de la Veine (restructuration des entrées, valorisation des accès, voiries, résidentialisation et rénovation des façades) ; Cité Hardy (résidentialisation et rénovation des façades).*

### Priorité d'investissement 4.e : « stratégie à faible émission carbone favorisant les mobilités » - 174 000 € réservés

La stratégie poursuivie consiste à augmenter l'offre de transports durable, voyageurs et marchandises, afin de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre du secteur des transports et atteindre les objectifs de report modal inscrits dans le Schéma Régional Climat Air Energie.

*Périmètre : Cité du Mont de la Veine à Anzin : création d'une liaison douce vers la rue Jean Jaurès,*

## ITI de la CAVM : les fonds Européens, levier aux projets du territoire

La mise en œuvre de l'ITI : une démarche partenariale et transversale qui sera le fil rouge de l'engagement de la Région et de la CAVM :

- à travers la **mobilisation de Fonds européens de Développement Economique et Régional (FEDER)**, dédiés à la politique de la Ville ;
- mobilisant une **ingénierie dédiée** pour l'accompagnement et l'instruction des demandes ;
- permettant la mise en œuvre de **projets structurants pour le territoire**.

La Région souhaite rester cohérente avec sa stratégie en **faveur de l'égalité des territoires** en veillant à susciter des synergies autour des **grands objectifs stratégiques métropolitains, partagés par la Région et la CA de Valenciennes Métropole**, en matière de **développement économique et d'emploi, de cohésion sociale et de cadre de vie et d'habitat**.

